

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DU ROVE
SEANCE DU 8 FEVRIER 2023**

Conseillers Municipaux : Effectif : 28 ; Présents : 27 ; Pouvoir : 1 ; Absent : 1

L'an deux Mil vingt-trois, le huit février à dix-huit heures le Conseil Municipal de cette commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Georges ROSSO Maire**, suite à la convocation en date du 2 février 2023.

ETAIENT PRESENTS : BARTOLI Michel - BONNET Marie-Claude - CANGELOSI Laetitia - CASABURI Francine - CORTES Jeanne - COSTE Raymonde - DEQUIVRE Claude - DESMATS Nicole - FERNANDEZ Danielle - FIORI Frédéric - GIRAUD Chantal - GUEVARA David - GROBEL Pierre - JAUFFRET Michel - JUAN Annie - LAVAL Jacques - LILLO Sabine - MARTINEZ Véronique - MAZADE Alain - MAISONNEUVE Régis - MONTALBAN Francis - ROSSO Georges - ROSSO Viviane - SABATINO Paul - SACOMAN Roger - SALAS Aline - SOLE Jean-Pierre.

A DONNE POUVOIR : MISSIMILLY Laurent à SABATINO Paul

ABSENT : MISSIMILLY Laurent

SECRETAIRE DE SEANCE : SALAS Aline

2023-01-04	INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL SUITE A DEMISSION
------------	--

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur Patrice BRESO élu sur la liste « CONTINUONS ENSEMBLE POUR LE ROVE » a présenté par courrier en date du 23 Janvier 2023, sa démission de son mandat de conseiller Municipal.

Cette démission a été transmise à Monsieur le Préfet pour information.

Selon les règles édictées à l'article L.270 du Code Electoral « le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le Conseiller Municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit. »

Madame Marie-Noëlle GUIDI est donc appelée à remplacer Monsieur Patrice BRESO au sein du Conseil Municipal.

En conséquence, compte tenu du résultat des élections qui se sont déroulées le 15 Mars 2020 et conformément à l'article L.270 du code électoral, Madame Marie-Noëlle GUIDI est installée dans ses fonctions de conseiller municipal.

Le tableau du Conseil Municipal sera mis à jour et Messieurs Le Préfet et Sous-Préfet des Bouches du Rhône seront informés de cette modification.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le Code Electoral,

Vu la lettre de Monsieur Patrice BRESO en date du 23 Janvier 2023 informant Mr le Maire de sa démission,

Envoyé en préfecture le 13/02/2023

Reçu en préfecture le 13/02/2023

Affiché le

ID : 013-211300884-20230213-20230104-DE

CONSIDERANT la nécessité de procéder au remplacement du conseiller municipal démissionnaire,
Le Conseil Municipal ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

DECIDE

ARTICLE UNIQUE : d'INSTALLER immédiatement **Madame Marie-Noëlle GUIDI** dans ses fonctions en remplacement du conseiller municipal démissionnaire,

VOTE / POUR 27 CONTRE : 1 ABSTENTION : 0

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme au registre

de Secrétaire de Léauve
Marie SPAS


